

# ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATRIÈME SESSION

TRENTE DEUXIÈME LÉGISLATURE

## journal des Débats

Président: M. Richard Guay

Le jeudi 19 avril 1984

Vol. 27 - No 86

QUÉBEC

#### Débats de l'Assemblée nationale

#### Table des matières

Affaires courantes Présentation de projets de loi Projet de loi 75 - Loi modifiant la Loi sur les assurances	
et d'autres dispositions législatives M. Jacques Parizeau	5811 5811
Projet de loi 74 - Loi sur le crédit aquacole M. Jean Garon	5812 5812
Dépôt de documents Réponse du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sur le programme d'aide au développement touristique Réponse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur la participation financière du gouvernement	5813
pour encourager le patinage de vitesse	5813
Dépôt de pétitions Demande de modification au Code de la route	5813
Interventions portant sur un fait personnel Inexactitudes dans un article du Soleil	5813
Questions et réponses orales Gel de la tâche des enseignants Le livre blanc sur la fiscalité des particuliers Décret de la construction Renouvellement de l'entente-cadre Québec-Canada Le dossier de Produits forestiers Saguenay La Raffinerie de sucre du Québec Erreurs dans la Loi sur les impôts amendée en décembre 1983	5814 5816 5818 5819 5820 5821 5822
Déclarations ministérielles Précision du mandat de la Commission consultative sur le travail M. Raynald Fréchette M. Michel Pagé M. Raynald Fréchette (réplique)	5824 5824 5825 5826
Motions sans préavis  Hommage aux bénévoles qui se consacrent à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens M. Camille Laurin M. Reed Scowen	5826 5827 5827
Hommage à l'Orchestre symphonique de Montréal M. Clément Richard M. Germain Leduc M. Jérôme Proulx	5828 5828 5828 5829
Grève de la faim à Montréal M. Pierre de Bellefeuille M. Clifford Lincoln M. Gérald Godin M. Christos Sirros	5829 5829 5830 5830 5830
Avis touchant les travaux des commissions	5831
Recours à l'article 86	5831
Ajournement Carlotte	5831
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762 Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec	

# Le jeudi 19 avril 1984

(Quatorze heures quatre minutes)

Le Président: À l'ordre!

Nous allons nous recueillir quelques instants

Veuillez prendre vos places.

Affaires courantes. Déclarations ministérielles. J'ai reçu - en retard, en effet, M. le ministre du Travail - une déclaration ministérielle. Je crois comprendre qu'il y accord pour que cette déclaration puisse avoir lieu après la période des questions.

M. Bédard: C'est exact, M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: Il est peut-être utile de mentionner que, si elle aura lieu après la période des questions, c'est que l'avis d'une heure a été donné en retard.

Une voix: Il n'a pas été respecté.

Le Président: Effectivement. À la présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. **Bédard:** M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article b) du feuilleton.

#### Projet de loi 75

Le Président: M. le ministre des Finances présente le projet de loi 75, Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives.

M. le ministre des Finances.

#### M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: M. le Président, ce projet de loi a pour objet d'élargir les pouvoirs des compagnies d'assurances et d'adapter en conséquence la surveillance et le contrôle de ces institutions financières. Il propose d'accorder, tant aux compagnies d'assurances de personnes qu'aux compagnies d'assurances générales, le pouvoir d'exercer certaines activités non reliées à l'assurance.

Le projet de loi abolit les critères qualitatifs concernant les placements pour confier à l'assureur le devoir de placer ou de prêter ses fonds comme le ferait une personne prudente et raisonnable. Les placements et les prêts des assureurs autres

que les sociétés mutuelles seront assujettis à des critères quantitatifs déterminés, mais ceux-ci pourront détenir des actions de tout type de filiale et plus particulièrement d'autres institutions financières et de holdings en aval. Les sociétés mutuelles devront, pour leur part, placer leurs fonds conformément aux règles du placement des biens d'autrui prévues au Code civil.

À l'égard du financement, les pouvoirs d'emprunt sont élargis, les pouvoirs d'hypothéquer sont limités et les compagnies d'assurances sont autorisées à émettre des obligations non garanties. De plus, en ce qui concerne les compagnies d'assurances à capital-actions, les restrictions concernant le capital-actions sont abolies, sauf l'obligation de payer entièrement les actions avant leur émission. Quant aux compagnies mutuelles d'assurances sur la vie, elles pourront à l'avenir émettre des titres de participation privilégiés.

Le projet de loi précise aussi les pouvoirs des membres des compagnies mutuelles d'assurances sur la vie et des porteurs de police avec participation des compagnies d'assurances sur la vie à capitalactions. De plus, le projet de loi oblige tous les assureurs à former un comité de vérification au sein de leur conseil d'administration et à aviser sans délai l'Inspecteur général des institutions financières de la démission, du nonrenouvellement de mandat ou de la destitution en cours de mandat du vérificateur ou de l'actuaire responsable de l'évaluation.

En ce qui concerne la surveillance et le contrôle des compagnies d'assurances, le projet de loi propose que ce soit le ministre qui autorise leur formation, leur fusion, leur continuation, ainsi que les transferts et les émissions d'actions portant sur 10% ou plus des actions, et que ce soit l'Inspecteur général des institutions financières qui délivre les lettres patentes.

Le projet de loi prévoit également que la capitalisation minimale désormais requise pour former une compagnie d'assurances sera de 3 000 000 \$. Les transferts ou les émissions d'actions qui auront pour effet de porter à plus de 50% des actions d'une compagnie d'assurances le nombre d'actions détenues directement ou indirectement par une personne ou un groupe lié devront faire l'objet d'un avis au ministre qui pourra interdire la transaction ou l'autoriser à certaines conditions.

Les compagnies d'assurances à charte fédérale ou d'une autre province pourront

être converties en compagnies à charte du Québec si elles y sont habilitées par la loi en vertu de laquelle elles sont formées.

Toute compagnie d'assurances demandant un permis devra s'engager à respecter les lois du Québec sauf dans la mesure où sa loi constitutive est plus restrictive, auquel cas elle sera tenue de respecter cette dernière loi; elle devra aussi rencontrer les exigences requises pour la constitution d'une compagnie d'assurances au Québec. Dans le cas d'une compagnie dont le siège social n'est pas au Québec, elle sera tenue de désigner un représentant principal qui devra être la personne qui détient la plus haute autorité au Québec.

Le projet de loi augmente les pouvoirs de l'inspecteur général lors de la délivrance des permis d'assureur et en tout temps par la suite; ces permis seront renouvelables aux mêmes conditions que le permis initial et les assureurs devront maintenir à jour les documents et les renseignements requis pour la délivrance d'un permis. (14 h 10)

Le projet de loi prévoit que le gouvernement pourra fixer, par règlement, des normes concernant l'actif et le passif d'un assureur et que l'inspecteur général pourra, nonobstant ces règlements, donner des directives sur l'excédent que ce dernier doit maintenir compte tenu de la composition particulière de son actif ou de son passif. Le projet de loi prévoit aussi que les compagnies d'assurances générales devront, comme les compagnies d'assurances sur la vie, maintenir des réserves certifiées par un actuaire responsable de l'évaluation. En outre des états requis par la loi, tout assureur devra fournir sur demande de l'inspecteur général les états et les renseignements supplémentaires qu'il estime nécessaires.

Enfin, le projet de loi modifie aussi les pouvoirs de suspension et d'annulation des permis qu'a l'Inspecteur général des institutions financières et propose quelques modifications à d'autres législations relevant de ce dernier.

**Le Président:** La motion du ministre des Finances que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 75 est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: Je vous demanderais d'appeler l'article c) du feuilleton.

#### Projet de loi 74

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation présente le projet de loi 74,

Loi sur le crédit aquacole. M. le ministre de l'Agriculture.

#### M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, le projet de loi 74 dont l'objet est d'instaurer un régime de crédit aquacole vise à favoriser la production et l'élevage, à des fins commerciales, de poissons, de crustacés, de mollusques et de leurs oeufs ainsi que la culture ou la récolte commerciales de végétaux aquatiques, en permettant aux détenteurs du permis délivré par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et visé par le projet de loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (1983, projet de loi 48) d'obtenir divers types de crédit, assortis dans certains cas d'une subvention à l'intérêt.

Ce nouveau régime de crédit, dont les capitaux seront fournis principalement par les prêteurs privés qui seront habilités à consentir les prêts, présente de nombreuses similitudes avec les régimes de crédit agricole qui existent déjà en vertu de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes et de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, sauf qu'il les réunit en un seul, dans une perspective d'approche globale dans le cas de chaque emprunteur.

Les prêteurs accrédités qui effectueront des prêts aquacoles dans le cadre du présent projet de loi auront, de ce fait, la responsabilité de l'administration normale des prêts. De son côté, l'Office du crédit agricole du Québec, chargé de l'administration de la loi, assurera le travail d'expertise que requièrent la recommandation d'un prêt ou de son refus ainsi que certaines actions à prendre pendant la durée du prêt. À défaut de prêteurs accrédités ou advenant le refus d'un prêteur accrédité de consentir un prêt à un requérant sur la foi d'un certificat délivré par l'office, ce dernier pourra lui-même, à titre supplétif, consentir le prêt.

Ce projet prévoit que, dans les cas où un débiteur sera en défaut, il sera loisible au prêteur de confier à l'office le mandat de percevoir en son nom les sommes alors dues et même de réaliser, si nécessaire, les garanties mobilières et immobilières accompagnant le prêt.

Ce projet de loi accorde au gouvernement le pouvoir d'adopter des règlements pour, notamment, déterminer les fins pour lesquelles les prêts peuvent être consentis, fixer le maximum du montant des prêts et déterminer toute catégorie de prêts à l'égard desquels une contribution au paiement de l'intérêt est payable par l'office ainsi que l'étendue et les modalités de paiement d'une telle contribution.

En outre, ce projet permet au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, sur la recommandation de l'office, d'accorder une subvention à l'intérêt produit par un prêt consenti aux fins d'un établissement aquacole. Cette subvention qui s'ajoute à la contribution régulière au paiement de l'intérêt a pour but de mettre entièrement à la charge du gouvernement du Québec, durant une période de cinq ans, les intérêts payables sur une portion du prêt n'excédant pas 50 000 \$.

Le projet modifie le Code civil de manière à permettre aux aquaculteurs de nantir, en garantie d'un prêt, des animaux et des produits de leur exploitation aquacole, leur machinerie et leur outillage aquacoles ainsi que de l'outillage et de la machinerie de toute autre nature.

Il modifie, enfin, la Loi sur l'assuranceprêts agricoles et forestiers de manière que le remboursement des pertes résultant des prêts aquacoles soit assumé par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Le Président: La motion de M. le ministre de l'Agriculture que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 74 est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Dépôt de documents. M. le leader du gouvernement.

Réponse du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sur le programme d'aide au développement touristique

M. Bédard: M. le Président, je voudrais, premièrement, déposer la réponse du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme à la question du député de Viger, concernant le programme d'aide au développement touristique.

Le Président: Document déposé.

Réponse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur la participation financière du gouvernement pour encourager le patinage de vitesse

M. Bédard: Également, la réponse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la question du député de Louis-Hébert, concernant la participation financière du gouvernement pour encourager le patinage de vitesse et, plus particulièrement, dans le cas de Gaétan Boucher.

Le Président: Document déposé. Il n'y a pas de rapport de commission. Dépôt de pétitions. M. le député de Beauce-Sud.

### Demande de modification au Code de la route

M. Mathieu: Merci, M. le Président. J'ai l'honneur de déposer l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 2250 pétitionnaires du comté de Beauce-Sud, propriétaires de véhicules dits "tout terrain", à trois ou quatre roues.

Cette pétition invoque les faits suivants: Ces véhicules sont très utiles pour un transport rapide en tout terrain. Les propriétaires paient la taxe de vente sur l'achat des véhicules de même que la taxe sur les pièces et l'essence. Ils doivent immatriculer ces véhicules soit avec une plaque "P", au prix d'environ 30 \$ par année, donnant le droit de traverser la voie publique, le moteur arrêté, en poussant le véhicule; ou avec une plaque "V", au prix d'environ 56 \$, donnant seulement le droit de traverser la voie publique.

Et concluant comme suit: Comme ces véhicules ne comportent pas plus de risques que les motocyclettes ou les mobylettes, ils demandent une modification au Code de la route permettant de circuler avec ces véhicules sur les routes régionales ou municipales non numérotées, quitte à munir ces véhicules d'équipement de sécurité adéquat.

Une voix: Accordé!

Le Président: Pétition déposée.

J'ai reçu dans les délais la lettre suivante: "M. le Président, je désire soulever une question de fait personnel en vertu de l'article 71 de notre règlement, suite à l'article publié ce jour même dans le journal Le Soleil. Bien à vous." C'est signé de Mme la députée de Maisonneuve à qui je cède la parole.

#### Inexactitudes dans un article du Soleil

Mme Harel: Merci, M. le Président. Je voudrais brièvement, comme l'indique notre règlement à l'article 71, relever certaines inexactitudes contenues dans un article publié dans le journal Le Soleil et qui me concerne en tant que membre de cette Assemblée. L'article fait état que, et je cite: "Sous enveloppe de l'Assemblée nationale, la députée de la circonscription de Maisonneuve, Mme Louise Harel, a fait parvenir aux anciens "créditistes" du Québec une longue missive décrivant les fondements de l'implication du Parti nationaliste." Le journaliste ajoute également que ce texte est imprimé en caractères qui ressemblent fort à ceux utilisés par les presses du gouvernement du Québec.

Les faits réels sont les suivants: Il y a déjà sept mois, lors de mon passage dans la région de Matane, au total, 26 personnes, dont j'ignore toujours tout, d'ailleurs, des allégeances politiques, m'ont demandé, en inscrivant personnellement leurs nom, adresse et code postal sur une feuille à cet effet, de recevoir le document de la conférence de presse du lancement du Parti nationaliste à Montréal. J'ai retrouvé l'original manuscrit de la demande de ces 26 personnes, que je voudrais d'ailleurs déposer avec votre consentement. Après vérification auprès du Parti nationaliste, on m'a informé que ce texte, que j'avais fait parvenir, a été imprimé par la compagnie d'imprimerie Horizon de Montréal. C'est donc à la demande de ces personnes que ce texte leur a été transmis.

Je conclus, M. le Président, en vous disant que je suis de ceux et de celles qui utilisent les services de l'Assemblée nationale avec beaucoup de circonspection tout en répondant à la demande personnelle d'information de nos concitoyens et concitoyennes. Je vous remercie.

Une voix: Bravo!

- Le Président: Y a-t-il consentement au dépôt du document que Mme la députée a évoqué? Il y a consentement, document déposé. Ce qui nous mène à la période des questions des députés.
- **M. Gratton:** Un rappel au règlement, M. le Président.
- **Le Président:** Oui, M. le député de Gatineau.
- M. Gratton: Étant donné que ce sera la dernière période de questions pour environ deux semaines, puisque l'Assemblée ajournera ses travaux, vous vous rappellerez qu'il y a environ trois semaines le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a pris avis d'une question visant à connaître le salaire que gagne M. Pierre Allard à la Société des alcools du Québec.

#### Des voix: Au feuilleton!

Le **Président:** Je vois mal à quel article du règlement vous vous référez. Il ne semble pas y avoir là matière à rappel au règlement.

- **M. Gratton:** J'allais simplement vous demander, en vertu de l'article 34, de vous assurer que vous n'avez pas reçu l'avis... (14 h 20)
- **Le Président:** Cela se passe de commentaires. À la période des questions, M. le ministre d'Argenteuil.

#### Questions et réponses orales

#### Gel de la tâche des enseignants

M. Ryan: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. La

condition enseignante est tellement mauvaise dans tout le Québec que le gouvernement, après avoir longtemps nié le problème, s'est vu obligé, en décembre dernier, de confier au Conseil supérieur de l'éducation une enquête spéciale à ce sujet. Le conseil a entrepris son enquête avec un zèle remarquable, mais les audiences publiques qu'il a tenues dans tout le Québec à ce sujet viennent à peine de prendre fin et le conseil ne pourra vraisemblablement pas faire rapport avant la fin de l'été ou l'automne.

En attendant, un problème grave et urgent se pose. Il faut préparer dès maintenant l'organisation des écoles en vue de la prochaine année scolaire. Si les décrets qui régissent les conditions de travail des enseignants devaient s'appliquer dans leur forme actuelle, il en résulterait un nouvel accroissement de la tâche de travail des enseignants et, par conséquent, une nouvelle aggravation du problème qui a été à l'origine de l'enquête.

Dans ce contexte, les enseignants demandent que leur tâche de travail soit maintenue à son niveau actuel pour l'année 1984-1985 de manière que le conseil supérieur ait le temps de faire rapport avant que tout nouveau changement soit apporté à leurs conditions de travail. Ils sont appuyés dans leur demande par des organismes aussi sérieux et compétents que la Fédération des directeurs d'école du Québec, l'Association des cadres scolaires du Québec et un grand nombre de commissions scolaires. Ils considèrent, à juste titre, que la réponse qui sera apportée à leur requête par le gouvernement sera une très bonne indication du sérieux que le gouvernement attache à l'enquête du Conseil supérieur de l'éducation.

Au ministre de l'Éducation, je voudrais demander s'il est en mesure de dire à cette Chambre si le gouvernement a pris une décision ferme et claire, une décision collective en face de la demande présentée par les enseignants.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Bérubé: M. le Président, je remercie le député d'Argenteuil de sa question qui me permet en même temps de rétablir certains propos tronqués, volontairement ou involontairement, qui paraissaient ce matin, dans le Soleil, en première page.

En réponse aux premières remarques du député d'Argenteuil, qui parlait d'une condition enseignante mauvaise, je pense qu'il fait référence à un ensemble de situations. En effet, nous avons mis en place une politique extrêmement désirable et louable que personne ne conteste, qui est celle de l'intégration des enfants en difficulté directement dans les classes, plutôt que de les isoler dans des classes spéciales. Il est

clair qu'un tel geste implique, pour l'enseignant, un fardeau additionnel, fardeau qui est prévu dans les règles budgétaires.

D'autre part, on sait également qu'un ensemble de nouveaux régimes pédagogiques sont présentement mis en place. Ils ont été préparés à partir d'une réflexion entreprise vers 1977, à la demande générale, et conduisent aujourd'hui à l'implantation de régimes pédagogiques, depuis 1980; cette implantation devrait se terminer vers 1986. Donc, c'est la deuxième raison, je dirais, de chambardements...

- M. Ryan: Question de règlement, M. le Président.
- Le **Président:** Un rappel au règlement, M. le député d'Argenteuil.
- **M.** Ryan: J'ai posé au ministre une question très simple. S'il pouvait donner une réponse immédiate et claire à cette question, cela ferait gagner du temps à la Chambre, vu que c'est la dernière journée.

#### Une voix: Et votre préambule!

- M. Ryan: Il n'y avait rien d'inutile dans le préambule. Il allait directement au point.
- M. Bérubé: Sur la question de règlement, M. le Président.

Le Président: Tout député qui fait un préambule estime toujours qu'il n'y a rien d'inutile dedans, mais il y a, néanmoins, un certain nombre d'arguments qui sont soulevés et qui ouvrent généralement la porte à une réplique lors de la réponse.

M. le ministre de l'Éducation.

- M. Bérubé: Merci, M. le Président. En fait, je partage votre point de vue et celui du député d'Argenteuil. Il n'y avait rien d'inutile dans son préambule et il mérite donc une réponse complète, que je lui donnerai, M. le Président.
- **Le Président:** Brièvement, M. le ministre.
- **M. Bérubé:** Je serai aussi bref que la question du député d'Argenteuil, M. le Président.

On a donc procédé à l'implantation de nouveaux régimes pédagogiques, ce qui implique souvent de nouveaux manuels et - j'ai pu le démontrer à la commission parlementaire - en dépit du fait qu'un très grand nombre de manuels sont disponibles, il demeure qu'ils ne sont pas toujours disponibles au moment voulu dans les commissions scolaires. Ceci complique également la tâche des enseignants.

Lorsqu'on examine les problèmes de la

tâche des enseignants - ceci, d'ailleurs, est facilement verifiable par les débats au Conseil supérieur de l'éducation - ils sont reliés à 90% soit aux régimes pédagogiques, soit à de nouvelles activités de surveillance, soit à des comportements qui pourraient être abusifs ici ou là, mais qui doivent être vérifiés à la pièce.

#### Le Président: En conclusion.

M. Bérubé: Donc, M. le Président c'est le point qui m'apparaît extrêmement important - la condition enseignante suppose un ensemble de gestes à être posés qui sont beaucoup plus englobants que le simple moratoire sur la tâche auquel fait référence le député d'Argenteuil. Aussi, avons-nous pris la décision, comme gouvernement, de nous asseoir avec la Centrale de l'enseignement du Québec pour examiner en détail l'ensemble des problèmes vécus dans l'école et essayer d'y apporter une réponse globale. C'est ce que nous cherchons à faire d'ici à mardi.

Je termine sur un dernier point. Ce sera très bref. Alors que j'ai toujours indiqué que j'étais prêt à examiner le problème de la tâche et du nombre d'heures d'enseignement et que je n'étais pas fermé à l'idée de réexaminer ces paramètres, j'ai cependant bien indiqué, lors d'une rencontre, hier, avec les enseignants du niveau collégial, que cela ne s'appliquait pas au niveau collégial. Dans ce dernier cas, nous estimons que nous devons maintenir les accroissements de tâche qui sont très modestes cette année.

**Le Président:** En complémentaire, M. le député d'Argenteuil.

- M. Ryan: Le ministre ayant indiqué qu'une décision définitive et claire n'a pas encore été prise vu qu'il se donne jusqu'à mardi pour négocier, est-ce qu'il est prêt à s'engager à demander l'avis du Conseil supérieur de l'éducation avant de recommander au gouvernement une ligne de conduite définitive au sujet de la demande précise qui a été formulée par les enseignants et par de nombreux organismes compétents dans le domaine de l'éducation?
- Le Président: M. le ministre de l'Éducation.
- M. Bérubé: Le Conseil supérieur de l'éducation ne pourra pas, malheureusement, rendre un avis intérimaire avant la fin du mois, d'une part. D'autre part, les contraintes concernant les règles budgétaires vont nous obliger à émettre ces règles budgétaires avant, c'est-à-dire au plus tard vers le milieu de la semaine prochaine; nous sommes déjà en retard. Par conséquent, il ne sera pas possible d'obtenir un avis formel du

Conseil supérieur de l'éducation. Nous nous contenterons, cependant, d'avis informel directement par la communication entre les intéressés, c'est-à-dire entre des gens de mon ministère et des gens du Conseil supérieur de l'éducation, entre moi-même et le président du conseil.

- Le **Président**: En complémentaire, M. le député d'Argenteuil.
- M. Ryan: Le ministre a-t-il soumis au Conseil supérieur de l'éducation une demande d'avis à ce sujet et est-il prêt à dire à la Chambre, aujourd'hui, qu'il va demander un avis et qu'il le fera connaître à la Chambre, qu'il s'agisse d'un avis écrit sur papier ou verbal? Nous voulons avoir une réponse claire à cela.
- Le **Président:** M. le ministre de l'Éducation.
- M. Bérubé: Le conseil supérieur qui vient tout juste de terminer sa ronde de rencontres dans tout le Québec, n'est présentement pas prêt à fournir un avis formel au ministère. Tout ce que nous pouvons, au plus c'est ce que nous faisons, c'est ce que nous avons fait, d'ailleurs c'est indiquer au conseil le sens de nos préoccupations, l'orientation que nous prendrions. Nous avons, effectivement, obtenu de la part des membres du conseil leurs premières impressions, à la suite de la tournée. Toutefois, le Conseil supérieur de l'éducation m'a avisé qu'il n'était pas en mesure en ce moment de fournir un avis avant que nous puissions émettre les règles budgétaires.
- Le **Président:** Complémentaire, M. le député d'Argenteuil.
- M. Ryan: Le ministre a-t-il reçu du Conseil supérieur de l'éducation une communication écrite à ce sujet et serait-il prêt à faire connaître à la Chambre cette communication?
- **Le Président:** M. le ministre de l'Éducation.
- M. **Bérubé**: Il n'y a pas eu de communication écrite. Je rencontrais, d'ailleurs, il y a quelques minutes, le président du Conseil supérieur de l'éducation. Des gens de mon ministère maintiennent des contacts pour fournir l'information au Conseil supérieur de l'éducation, mais il n'y a pas eu de communication écrite; il y a eu des communications verbales.
  - Le Président: M. le député d'Argenteuil.
  - M. Ryan: Si je comprends bien, le

ministre donne uniquement des impressions et non pas le résultat d'une communication précise et officielle de la part du conseil.

- Le Président: M. le ministre de l'Éducation.
- M. Bérubé: Non. L'assertion du député d'Argenteuil est totalement fausse.
  - Le Président: M. le député d'Argenteuil.
- M. Ryan: Peut-il produire des preuves de communications officielles, s'il y en a eu?
  - Le Président: M. le ministre.
- M. **Bérubé:** Certainement. Quiconque consulterait mon agenda saurait que je viens de passer deux heures avec le président du Conseil supérieur de l'éducation.
- **Le Président:** Question principale, M. le député de Vaudreuil-Soulanges. (14 h 30)

### Le livre blanc sur la fiscalité des particuliers

- M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, le ministre des Finances a reconnu ces jours-ci qu'il devra manquer à son engagement d'assurer une réforme de la fiscalité des particuliers dès le prochain budget. Le ministre a invoqué le fait que sa tâche était beaucoup plus compliquée qu'il ne le croyait au départ et qu'il accusera donc un retard considérable dans le début d'une réforme de la fiscalité au Québec. À en juger d'après les fuites qui circulent actuellement, on constate que le ministre a décidé de se lancer dans une remise en cause, dans un réexamen des services et programmes dont bénéficient les personnes âgées, un réexamen de question des allocations familiales, un réexamen également des programmes d'aide aux étudiants et aux jeunes sans travail.
- Le ministre ne croit-il pas que, de cette façon, il semble avoir perdu de vue l'objectif premier d'une réforme de la fiscalité au Québec qui doit être une simplification de notre régime fiscal et certainement la réduction du fardeau fiscal? Le ministre ne croit-il pas qu'en courant tant de lièvres à la fois il les manquera tous?
- **Le Président:** M. le ministre des Finances.
- M. Parizeau: M. le Président, j'avais annoncé et je pense que c'est toujours très important que, lorsque le livre blanc sera déposé devant l'opinion publique, quelques mois s'écouleront pour qu'il puisse y avoir

discussion de ce document dans le public. Je crois qu'il est très important, quand on prend un tel virage qui touche la majorité des Québécois, que chacun puisse regarder le document, préparer des observations, rejoindre le gouvernement par le truchement d'une commission parlementaire, par exemple, et que le gouvernement lui-même écoute, voie quel genre de consensus on peut obtenir et, dans ces conditions, ce qu'on peut mettre en place.

Dans la mesure où, effectivement, le document, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer assez fréquemment maintenant, a été plus compliqué à préparer, je tiens toujours à ces quelques mois de négociation avec certains groupes, de discussions avec d'autres, de consultations avec d'autres encore, de renseignements avec les citoyens. Dans ces conditions, il ne s'agit pas d'un retard considérable, il s'agit de prendre les quelques mois nécessaires pour que, finalement, on arrive à un résultat qui paraisse satisfaisant.

Quant aux fuites dont fait état le député de Vaudreuil-Soulanges, j'ai déjà dit que je ne les commenterais pas. Il me signale, cependant, que je devrais garder en tête les objectifs de simplification du système et de réduction du fardeau fiscal. Bien sûr, M. le Président, bien sûr. Quand on veut simplifier quelque chose, c'est probablement parce qu'on considère que c'était assez complexe au départ. Effectivement, c'est complexe au départ. Pour que je puisse simplifier, il faut que je puisse décrire la complexité du système actuel. Le document, c'est ce qu'il va traduire: la complexité extraordinaire du système actuel et les efforts de simplication qui sont proposés. Il n'y a pas de simplification de quelque chose qui est déjà très simple. Il faut que ce soit remarquablement compliqué pour que ce soit simplifié. C'est ce que va traduire le livre blanc. Réduction du fardeau fiscal, mais oui, bien sûr. On ne s'engage pas dans un exercice comme celui-là pour annoncer une augmentation des impôts. Ce serait remarquablement paradoxal. Il est évident que l'objectif doit en être un de réduction du fardeau fiscal, Merci, M. le Président,

- Le Président: J'attire l'attention des membres du gouvernement sur la longueur de leurs réponses aux questions principales aujourd'hui. M. le député de Vaudreuil-Soulanges.
- M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Le ministre des Finances, en poste depuis 1976, a-t-il découvert tout récemment la complexité du système fiscal québécois? Le ministre des Finances l'ignorait-il le 10 mai 1983, lorsqu'il nous a dit que son prochain budget serait dominé par son livre blanc?

Savait-il déjà - c'est ce qu'il nous dit - que ce serait dans le budget de 1985, finalement, qu'on verra la simplification du système fiscal auquel il préside depuis sept ans?

- **Le Président:** M. le ministre des Finances.
- M. Parizeau: Curieuse réaction, M. le Président, du député de Vaudreuil-Soulangesl Pourquoi renvoie-t-il tout cela à mai 1985? Je pense avoir donné déjà un certain nombre de preuves à l'Assemblée nationale que des documents et des exposés budgétaires complémentaires à l'automne, cela existe.
- Le Président: Question complémentaire, M. le député de Laurier.
- M. Sirros: M. le Président, parmi les réformes inquiétantes pour la population à l'intérieur des propositions du livre blanc, on retrouve celle concernant l'abolition des allocations familiales. J'aimerais demander à la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu si elle est d'accord avec cette abolition.
- **Le Président:** Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Je n'ai pas l'intention, M. le Président, à l'instar de mon collègue, le ministre des Finances, de faire quelque commentaire que ce soit. On sait fort bien qu'il y a différentes possibilités de reconnaître la présence d'enfants dans une famille, soit par la notion d'allocations familiales ou par toute autre espèce de reconnaissance et, à cet égard, tous les systèmes peuvent se valoir l'un l'autre. Merci, M. le Président.

**Le Président:** En complémentaire ou principale?

Mme Bélanger: En complémentaire.

Le Président: En complémentaire, Mme la députée de Mégantic-Compton.

Mme Bélanger: Merci, M. le Président. Plusieurs des réformes proposées par le livre blanc sur la fiscalité des particuliers inquiètent la population. Parmi les propositions, il y a l'abolition de la gratuité des médicaments pour les personnes âgées et l'abolition de la gratuité du transport ambulancier pour ces mêmes personnes. Le ministre des Affaires sociales est-il d'accord avec l'abolition de ces programmes?

- **Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.
- M. Laurin: M. le Président, la réponse

à cette question a été amplement donnée depuis trois jours par le ministre des Finances. Je me rallie entièrement aux commentaires qu'il a exprimés.

Le **Président:** En complémentaire, M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Parmi les réformes inquiétantes pour la population, il y a également, dans tout ce qu'on entend, l'abolition de la non-imposition d'un premier montant de 500 \$ de bourse. Je demanderais au ministre de l'Éducation s'il est d'accord avec les réformes proposées dans le livre blanc du ministre.

Le **Président:** M. le ministre de l'Éducation.

M. **Bérubé:** M. le Président, nous venons d'avoir la démonstration que l'Opposition n'a plus de questions à poser.

Le **Président:** Question principale, M. le député de Portneuf.

#### Décret de la construction

M. Pagé: M. le Président, rien ne va plus. On entend ces quelques mots non pas au casino qui avait été promis par le ministre du Travail pour le comté de Sherbrooke, mais dans le monde de la construction. Toutes les parties, le ministre du Travail et tous ceux qui sont intéressés, savent pertinemment que le décret du secteur de la construction devient échu le 30 avril prochain et que le recours à la grève et au lock-out sera permis le 1er mai, soit lors de l'ouverture des travaux de cette Assemblée. On se rappelle qu'il y a eu une seule séance de négociation le 7 mars, si on peut utiliser le mot "négociation". On se rappelle que le ministre du Travail a accepté seulement le 6 avril de nommer un conciliateur au dossier. Il y a eu une rencontre entre le conciliateur et les parties hier. Le ministre du Travail aurait lui-même rencontré les parties et, ce matin, je lisais dans le journal La Presse ce qui nous avait été confirmé au téléphone par différents intervenants dans le domaine, à savoir que le ministre du Travail étudie actuellement et sérieusement la possibilité de décréter une extension dudit décret pour une période de quatre mois.

Ma première question est la suivante: Le ministre peut-il confirmer devant cette Chambre qu'advenant le cas d'un échec de la conciliation et une fois le rapport de conciliation produit, il entend bel et bien recommander au Conseil des ministres l'extension du décret de quatre mois?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président le voudrais d'abord rectifier une information que le député de Portneuf vient de transmettre à la Chambre. Ce n'est pas hier qu'il v a eu une séance de conciliation, mais c'est bien aujourd'hui, au moment où on se parle, qu'à la demande du conciliateur, effectivement, les parties sont réunies pour essayer de voir quel bout de chemin peut être fait. Le député de Portneuf fait allusion à une hypothèse qui est possible dans l'état actuel du dossier. Cependant, ce n'est pas la seule. Il y a effectivement quatre hypothèses qui peuvent être envisagées. D'abord, si on veut être optimiste jusqu'à la limite, il y a la possibilité d'un règlement éventuel le ou avant le 30 avril. Tout cela, bien sûr, aurait comme conséquence de régler le dossier, mais j'ai parlé d'optimisme...

#### Une voix: ...

Fréchette: М ...jusqu'à l'idéal. Deuxièmement, l'autre choix pourrait être de laisser arriver le vide juridique au 1er mai et de laisser chacune des parties acquérir ou bien le droit de grève ou alors le droit de lock-out. Ce pourrait être également une prolongation pour une certaine période de temps, sans nécessité de convoquer une commission parlementaire, pour permettre aux parties de négocier véritablement une convention collective de travail. Le quatrième choix possible pourrait être, avant le 1er mai prochain, une prolongation, mais, cette fois, pour une période de temps plus longue qui nécessiterait par ailleurs, en vertu de la loi, une commission parlementaire après laquelle cette prolongation pourrait intervenir. Je vous signale qu'au moment où l'on se parle aucune décision n'a encore été arrêtée et mercredi prochain, le 25, je serai au Conseil des ministres avec le dossier pour y faire une recommandation formelle, eu égard aux différentes hypothèses dont je viens de parler. (14 h 40)

Le Président: En complémentaire, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Question additionnelle, M. le Président, au ministre du Travail. Vu que nous n'aurons pas l'occasion de nous retrouver à l'Assemblée nationale du Québec avant le mardi 1er mai prochain, étant donné que personne au Québec ne souhaite qu'un tel conflit survienne le 1er mai prochain les employeurs ne sont pas intéressés à un tel conflit, parce qu'il y a un volume d'ouvrage dans le domaine de la construction qui est très intéressant pour l'été; les employés ne sont pas particulièrement intéressés, ceux qui ont subi une perte de revenus significative; ceux-là gagnaient 15 500 \$ en moyenne en 1981 et 14 000 \$ en 1982 - ma question est la suivante. Je

comprends qu'il a dégagé quelques hypothèses dont certaines sont bien optimistes, comme il le confirme. Parce que nous sommes à quelques jours de l'échéance, est-ce que le ministre du Travail pourrait s'engager, aujourd'hui, s'il décidait de prolonger le décret, à convoquer une commission parlementaire? D'ailleurs, je lui rappellerai qu'un précédent a été créé dans le cas de Commonwealth Plywood. Pour un conflit privé, une commission parlementaire s'était alors réunie pour que les parlementaires puissent échanger des opinions et créer une pression sur les parties.

- Le Président: Vous utilisez le temps de la période des questions de vos collègues.
- M. Pagé: Étes-vous prêt, aujourd'hui, à prendre l'engagement, quoi qu'il advienne, s'il y a une prolongation ou une modification du décret, de convoquer une commission parlementaire?
  - Le Présidents M. le ministre du Travail.
- M. Fréchette: Tout dépendra de l'hypothèse qui sera retenue. Le député de Portneuf sait fort bien que la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction permet une prolongation du décret sans qu'il y ait nécessité de tenir une commission parlementaire lorsque l'intérêt public est en jeu.

Or, dans ces conditions, si c'était la décision qui devait être retenue, il n'est pas nécessaire de procéder à la tenue d'une commission parlementaire. Si c'est l'autre hypothèse, je n'ai pas besoin de prendre d'engagement, la loi m'oblige à le faire.

Le Président: Question principale, M. le député de Lac-Saint-Jean.

#### Renouvellement de l'entente-cadre Québec-Canada

M. Brassard: M. le Président, ma question s'adresse au ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional. Elle porte sur le renouvellement éventuel de l'entente-cadre Québec-Canada et des ententes auxiliaires.

On sait que la position du gouvernement du Québec, depuis l'été 1983, consiste à vouloir reconduire purement et simplement l'entente-cadre actuelle. Mais, dans une réponse qu'il donnait lors d'une période de questions - je pense que c'était en décembre 1983 - le ministre nous avait révélé que le gouvernement fédéral ne souhaitait pas reconduire l'entente actuelle et qu'il avait finalement une vision ou une conception du développement du Québec qui ne correspondait pas à celle du gouvernement québécois en matière de développement.

Je sais que des rencontres et des discussions ont eu lieu par la suite, entre les ministres et les fonctionnaires des deux paliers de gouvernement. En somme, j'aimerais savoir de la part du ministre si la position fédérale dans ce dossier a évolué et si celle du Québec a connu aussi certaines modifications. Est-ce que le fossé, qui existait en décembre 1983, s'est élargi ou s'est rétréci? En somme, j'aimerais que le ministre fasse le point sur l'évolution des négociations en ce qui a trait au renouvellement de l'entente-cadre Québec-Canada.

- Le Président: M. le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.
- M. Gendron: M. le Président, je pense que c'est une question tout à fait d'actualité et très importante. On a eu l'occasion de terminer l'entente-cadre qui a rendu d'excellents services au Québec. On a pu bénéficier d'une planification où on respectait la primauté du Québec en termes de droit d'initiative pour une somme d'environ 1 800 000 000 \$. On ne peut rester insensible à des dossiers comme ceux-là, surtout quand on sait que cela pourrait contribuer énormément au développement économique du Québec.

Rapidement, au niveau de l'évolution du dossier, effectivement, on a eu l'occasion de se rencontrer à une couple de reprises; les fonctionnaires ont eu l'occasion de se rencontrer plus souvent. Pour y aller rapidement, la dernière rencontre est celle du 2 avril dernier en compagnie de M. Parizeau, représentant le Québec, et de M. Johnston et de M. Lalonde, représentant le gouvernement central. Qu'est-ce qu'on a fait à cette rencontre? On a recu un refus définitif sur le texte officiel que le gouvernement du Québec avait expédié à Ottawa sur une base de renouvellement en respectant les mêmes principes, les mêmes orientations qui nous ont guidés, qui ont guidé nos relations, tout compte fait, passablement harmonieuses quand elles sont faites à l'intérieur d'une entente, jusqu'au 31 avril dernier. J'en profite pour vous dire qu'on a eu l'occasion de liquider presque tous les

À cette rencontre, on a discuté de certains textes. On me demande si cela a évolué. Au niveau des papiers, oui. Au niveau de l'esprit, on va le savoir possiblement dans une couple de semaines. En effet, à la suite de l'engagement que prenait M. Lalonde à cette rencontre d'envoyer une position écrite du gouvernement d'Ottawa au gouvernement du Québec - en convenant que je devrai soumettre cette position au Conseil des ministres parce qu'elle déborde le mandat pour lequel j'étais autorisé - j'ai reçu cette

lettre de M. Lalonde mardi matin. Évidemment, je n'ai pas eu l'occasion de la soumettre au Conseil des ministres.

Je voudrais conclure, M. le Président, en disant qu'il y a un point qui demeure toujours inquiétant sur le fond, soit cette volonté des fédéraux que nous, comme gouvernement du Québec - ce qui n'a jamais été fait par aucun gouvernement - inscrivions, au texte même d'une entente de planification qui ne dit pas grand-chose, si ce n'est de grands principes généraux, cette espèce de droit d'initiative du partage des compétences entre le fédéral et le provincial. Bien sûr, c'est le point majeur puisque M. Lalonde nous disait ceci - là, je citerai la dernière phrase -...

**Le Président:** M. le ministre, s'il vous plaît:

M. Gendron: ...en conclusion, M. le Président, lors de la rencontre du 2 avril: "Je pense...

Le Président: J'ai attiré l'attention tantôt des membres du gouvernement sur la longueur démesurée de leurs réponses aux questions principales et cela ne semble pas avoir porté fruit parce que les réponses aux questions principales continuent d'être aussi longues. Je vous signale qu'une bonne façon de couper dans les réponses aux questions principales, c'est peut-être de couper dans les commentaires ou les propos liminaires avant d'arriver au sujet évoqué.

Question principale. M. le député?

M. Brassard: Question supplémentaire.

Des voix: Ah, non!

Le **Président:** Une courte complémentaire suivie d'une courte réponse.

M. Brassard: Courte?

**Une voix:** On ne peut même plus poser les questions qu'on veut!

**M. Brassard:** C'est, quand même, assez extraordinaire que je n'aie pas le droit à des questions complémentaires alors qu'ils ont toujours droit à trois...

Des voix: Hé!Hé!

**Le Président:** M. le député, votre question immédiatement; sinon, je passe à une question principale.

Une voix: Pas de commentaires!

M. Brassard: C'est vraiment étonnant!

Une voix:Hé!

M. Brassard: M. le Président, je voudrais savoir du ministre s'il a été question, lors de ses pourparlers avec les ministres fédéraux, de montants d'argent à prévoir à l'occasion d'un renouvellement d'entente-cadre et à quel niveau.

Une voix: Bien sûr!

Une voix: Bonne question!

Le Président: M. le ministre délégué à l'Aménagement.

**M. Gendron:** Contrairement aux réponses qu'on reçoit avant le temps, non. Aussi drôle que cela puisse paraître, non.

Des voix: Bon!

Gendron: Sérieusement. sérieusement, si on me permet de répondre, ce n'est qu'à la toute dernière séance, ce n'est qu'à la toute dernière rencontre que, pour la première fois, nous avions un ordre de grandeur. On nous a indiqué que c'était une entente-cadre de planification conjointe et non des ententes sectorielles. Là, on nous a indiqué qu'on ne s'attende pas à recevoir des montants comme nous en avons recus sur la base de l'entente que nous avons connue. La seule somme qui a été évoquée dans le discours, mais jamais dans des officiels, a été environ 60 000 000 \$ par année. (14 h 50)

Le Président: Question principale, M. le député de Saquenay.

#### Le dossier de Produits forestiers Saguenay

M. Maltais: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Est-ce que le ministre peut me confirmer qu'il a signé ou que son gouvernement va signer sous peu une entente Québec-Canada, qui permettrait à l'usine de Port-Cartier Rayonier Inc. de profiter d'une subvention de 3 000 000 \$ pour garder ses installations modernes en bonne et due forme?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): Je pense que le député se trompe de ministère. C'est à mon collègue de l'Aménagement qu'il faut poser cette question.

**Le Président:** M. le député de Saguenay.

M. Maltais: Normalement, la question s'adresserait au ministre de l'Énergie, qui n'est jamais ici. Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes devrait normalement répondre à cette question-là.

Le Président: Il appartient au gouvernement de déterminer qui veut répondre à la question.

M. le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

M. Gendron: Je pense que mon collègue délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes avait raison. Quand il s'agit de signer un document au nom du gouvernement qui se réfère aux ententes, depuis toujours cela été le ministre responsable de l'OPDQ. Or, la réponse est oui, c'est signé.

**Le Président:** M. le député de Saguenay, en complémentaire.

M. Maltais: Est-ce que le ministre l'Aménagement et Développement régional pourrait demander à son collègue de l'Énergie de négocier la même entente pour les Produits forestiers Saguenay Ltée, qui sont à vendre, comme on l'a vu dans le journal ce matin, pour nonpaiement de leurs taxes? Alors que le gouvernement du Québec détient un prêt de 4 200 000 \$ en première hypothèque, cette usine est en vente aujourd'hui pour un retard, un non-paiement de taxes de 300 000 \$. Le ministre ne pourrait-il pas négocier la même entente auprès du gouvernement fédéral?

**Le Président:** M. le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

M. Gendron: Très rapidement, M. le Président, je veux informer le nouveau député de Saguenay, qui n'est peut-être pas familier avec les règles de fonctionnement, que, d'abord, ce n'est pas du tout un cas de même nature, même si on peut faire des gorges chaudes ce matin sur la situation décrite dans le journal. Je tiens à vous rappeler que celui qui vous parle a la responsabilité de signer des ententes et, lorsqu'elles sont sectorielles, il s'agit de conclure la signature à la suite des orientations dégagées par les ministères sectoriels de part et d'autre.

Dans le dossier qu'il soulève, je n'ai pas reçu encore d'indication de mon collègue sectoriel.

**Le Président:** *M.* le député de Saguenay.

M. Maltais: M. le Président, je rappelle

que l'usine qui va être vendue est quand même une propriété du gouvernement du Québec, qui détient la première hypothèque. Je demande simplement au ministre s'il n'y aurait pas possibilité d'avoir une pareille entente pour éviter cette vente d'usine pour présentement aux négociations avec les investisseurs à venir.

**Le Président:** M. le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

M. Gendron: Il a la réponse dans sa question en réaffirmant à deux reprises que je reprends ses propos - cette usine appartient déjà au gouvernement du Québec. On ne signera sûrement pas une entente de même type que Port-Cartier, qui n'appartenait pas du tout au gouvernement du Québec, pour la maintenir chauffée, entretenue et ainsi de suite. On ne signera pas une entente engageant des fonds publics si c'est une usine qui est la propriété du gouvernement du Québec.

**Le Président:** M. le député de Saguenay.

**M. Maltais:** À ce tarif-là est-ce que le gouvernement ne pourrait pas payer ses taxes?

Le Président: Question principale, M. le député de Huntingdon.

**M. Dubois:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Une voix: Il roule vers son siège.

#### La Raffinerie de sucre du Québec

M. Dubois: Concernant la Raffinerie de sucre du Québec et ses activités de raffinage et de commercialisation, le ministre peut-il rassurer les producteurs de betterave à sucre en rejetant la recommandation qu'ils auraient reçue à savoir de raffiner 100 000 tonnes de sucre de canne annuellement, ce qui aurait pour effet de raffiner plus de sucre de canne au Québec que de sucre de betterave?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je vais rassurer les producteurs de betteraves à sucre du Québec en disant que nous sommes capables et prêts à raffiner toutes les betteraves qu'ils vont produire.

**Le Président:** M. le député de Huntingdon.

M. **Dubois:** Le ministre peut-il nous dire s'il est exact que la Raffinerie de sucre du Québec attend l'arrivée, d'ici quelque temps, de 20 000 à 30 000 tonnes de sucre en provenance de Cuba?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Du sucre communiste!

Une voix: Est-ce qu'il est plus sucré?

M. **Garon:** M. le Président, je ne peux pas confirmer ni infirmer ce qu'affirme le député de Huntingdon.

**Le Président:** M. le député de Huntingdon.

Une voix: Il n'est pas au courant.

M. Dubois: M. le Président, question complémentaire. En ce qui concerne le sucre Marie perle raffiné, selon ce qu'il dit, à forfait aux États-Unis, le ministre peut-il dire aux producteurs de betterave du Québec que le sucre ainsi raffiné est d'origine québécoise seulement et que la Raffinerie de sucre du Québec n'a jamais profité directement ou indirectement du programme américain de réexportation?

Une voix: Vous direz au recherchiste de vous taper cela à la machine.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, nous vendons du sucre aux États-Unis et nous faisons de l'argent en ce faisant.

**Le Président:** M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: M. le Président, le ministre peut-il assurer cette Chambre, surtout ses collègues soucieux de la création et du maintien des emplois, qu'il s'opposerait à toute importation de légumes, de porc, de volaille ou de boeuf en provenance des États-Unis qui bénéficierait d'un programme de réexportation ou de dumping semblable à celui en vigueur concernant le sucre?

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Garon:** M. le Président, je ne crois pas qu'il existe un tel programme de dumping du sucre américain sur le marché canadien...

Une voix: Voyons donc!

M. Garon: ...puisque le marché américain est protégé, que le prix du sucre est très élevé et que c'est payant d'en vendre aux États-Unis.

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, question principale.

**M. Scowen:** Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Président: Une question au ministre des Finances.

Une voix: Il est parti.

M. Scowen: Il était là tantôt.

Une voix: Il est allé préparer son livre blanc.

### Erreurs dans la Loi sur les impôts amendée en décembre 1983

M. Scowen: M. le Président, le 21 décembre, en commission parlementaire, le ministre du Revenu a fait adopter un amendement à la Loi sur les impôts, amendement qui lui avait été envoyé par le ministre des Finances, concernant l'accessibilité des actions ordinaires au régime d'épargneactions. Cet amendement avait pour effet de changer la définition des actions ordinaires admissibles au REA, qui en faisait des actions comportant un droit de vote, définition conforme à celle du discours sur le budget, en une autre définition qui disait: Une action comportant un droit de vote équivalent à toute autre action.

Ma question au ministre, dans ce sujet très complexe, porte sur un seul point et est très précise: Qui lui a proposé et l'a persuadé de faire cet amendement dans les jours qui ont suivi le dépôt du projet de loi, le 24 novembre? Dans une note explicative que le ministre m'a envoyée plus tard, il a déclaré que c'était "suite aux recommandations de la Commission des valeurs mobilières". Si c'est le cas, le ministre peutil déposer ici le texte de ces recommandations faites par la Commission des valeurs mobilières? Dans un deuxième temps, avant de préparer et de déposer cet amendement, le ministre a-t-il consulté la Bourse de Montréal? Si la réponse est non, pourquoi pas?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: Réponse, M. le Président. Quant aux recommandations de la Commission des valeurs mobilières dans le courant de l'automne - je pense que c'était en novembre, sauf erreur - j'accepterai, bien sûr, à la prochaine séance de l'Assemblée nationale, de déposer la lettre en question. Je ne vois vraiment pas d'objection à cela. Non seulement je n'y vois pas d'objection, mais je ne vois vraiment pas pourquoi cela ne pourrait pas être fait.

Quant aux discussions que j'ai pu avoir avec la Bourse de Montréal sur cette question, je vous avouerai que je ne pourrais pas répondre de mémoire. Je consulte la Bourse de Montréal sur le régime d'épargneactions, mais aussi sur toute espèce d'autres sujets qui sont liés à l'émission des valeurs mobilières au Québec, je ne dirais pas à tout bout de champ, mais, enfin, très souvent. Est-ce qu'à cette occasion il y a eu consultation soit verbale soit écrite? Vraiment, de mémoire, je serais incapable d'y répondre. Je pourrai faire faire des vérifications à cet effet et donner un complément de réponse à la prochaine séance de la Chambre. En tout état de cause, il n'y a pas de cachette à cet égard. Il est évident que, lorsque nous parlons d'émission de valeurs mobilières au Québec, normalement, il faut procéder à des discussions avec chacune des parties impliquées: l'organisme réglementaire, qui est la Commission des valeurs mobilières, la Bourse de Montréal, un certain nombre de courtiers, des entreprises qui peuvent être intéressées à émettre des actions. C'est une sorte de processus de consultation continuel et permanent que je

- Le Président: En complémentaire, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.
- M. Scowen: Je remercie le ministre pour son engagement à déposer le mémoire. Est-ce qu'il ne trouve pas normal qu'on le demande quand on trouve une série d'histoires dans l'ordre suivant: un projet de loi qui reproduit fidèlement l'énoncé du budget, suivi par un amendement à la dernière minute, le 21 décembre, pour changer le sens de la loi à l'encontre de l'énoncé du budget, suivi, quatre semaines plus tard, par un communiqué de presse de la part du ministre dans lequel il dit que ce changement à la dernière minute crée des problèmes qui doivent être révisés dans les meilleurs délais concernant, notamment, la notion de droit de vote attaché aux actions ordinaires. Est-ce qu'il ne trouve pas normal qu'on pose des questions sur une série d'événements qui semblent incohérents et être la démonstration d'une très mauvaise gestion à l'intérieur de son ministère?
- **Le Président:** M. le ministre des Finances.
  - M. Parizeau: Ce que je trouve

étonnant, c'est que le député de Notre-Dame-de-Grâce me pose une question quant à la production d'une lettre de la Commission des valeurs mobilières, qui m'est adressée, alors que moi-même, je lui avais fait parvenir, sauf erreur, le 8 mars ou peutêtre dans les deux jours qui ont suivi, une note dont un des paragraphes s'intitulait: "Suite aux recommandations de la Commission des valeurs mobilières". Il a reçu cela il y a cinq semaines et c'est aujourd'hui qu'en Chambre il veut avoir la lettre! J'imagine qu'il aurait pu la demander depuis longtemps s'il veut l'avoir. Bien sûr, je vais la lui fournir, mais pourquoi a-t-il attendu cinq semaines pour la demander? Un papier que je ai envoyé disait: "Suite recommandations de la Commission des valeurs mobilières". Il n'y a pas de problème pour qu'il ait pu demander la lettre il y a des semaines déjà.

D'autre part, la note que je lui ai envoyée accompagnait effectivement un communiqué de presse qui s'intitulait: Une tempête dans un verre d'eau, et qui était émis par moi au sujet, justement, de l'effervescence manifestée par le député de Notre-Dame-de-Grâce et dont les deux dernières lignes se lisaient ainsi: "On ne comprend pas, dans ces circonstances, l'excitation manifestée par M. Scowen au cours de la journée du 8 mars."

- Le Président: En complémentaire, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.
- M. Scowen: Je vais répondre à la question que le ministre m'a adressée avec une question.
  - Le Président: Avec une question.
- M. Scowen: Est-ce que le ministre ne trouve pas un peu bizarre que le document dont il parle et auquel j'ai fait référence lors de l'étude des crédits avec le président de la Commission des valeurs mobilières est un mémoire dont le président de la Commission des valeurs mobilières lui-même disait qu'il ne savait absolument pas qu'il existait? Il ignorait complètement l'existence de ce document. C'est pourquoi, aujourd'hui, je lui pose la question.
- **Le Président:** M. le ministre des Finances.
- M. Parizeau: Je me rappelle fort bien l'incident. Le député de Notre-Dame-de-Grâce pose une question au président de la Commission des valeurs mobilières, qui est exprimée de façon tellement confuse que ni le président de la Commission des valeurs mobilières, ni moi ne comprenons de quoi il s'agit. Encore aujourd'hui, le député de Notre-Dame-de-Grâce me parle d'un mémoire

du président de la Commission des valeurs mobilières. Ce n'est pas un mémoire; c'est une lettre. Je viens de le dire, il y a quelques minutes. À la commission des crédits des finances, effectivement, le député de Notre-Dame-de-Grâce a présenté une question tellement incompréhensible que ni le président de la Commission des valeurs mobilières, ni moi ne savions exactement de quoi il s'agissait. Je suis heureux, M. le Président, qu'enfin, aujourd'hui, après plusieurs semaines, le député de Notre-Dame-de-Grâce soit capable de nous dire clairement ce qu'il veut et de quoi il s'agit.

Le **Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Scowen: M. le Président, j'ai le document. La seule question qu'on peut poser en conclusion, c'est pour savoir si le comportement du ministre des Finances dans le dossier des gaffes de la loi 44 depuis le mois de décembre 1983 n'est pas une démonstration d'une incompréhensibilité totale de sa part.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, il arrive, au fur et à mesure de la progression des dossiers, que des erreurs de rédaction se produisent dans une loi. Que celui, à cet égard, qui n'a jamais péché lance la première pierre. Lorsqu'on le reconnaît et que, dès que cela paraît clair qu'il y a eu des erreurs, on puisse envoyer un communiqué comme celui que j'ai envoyé partout à la presse à cette occasion et, le même jour, à la même heure, au député de Notre-Dame-de-Grâce, dont un des paragraphes commence comme ceci: "Un certain nombre d'erreurs se sont glissées à l'occasion de l'introduction en deuxième lecture, le 20 décembre 1983, des modifications demandées, dont: premièrement, deuxièmement, troisièmement... - je vous fais grâce de tout cela - que c'est expliqué clairement et qu'on dit: Oui, effectivement, elles se sont produites et nous allons les corriger, à tout péché, miséricorde, M. le Président!

Quand il y a des erreurs de rédaction, on les corrige et on le dit, et on le reconnaît. Cependant, quand on voit un député de nos amis d'en face, plusieurs semaines après, continuer "d'effervescer" à cet égard, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on ne comprend pas très bien ni ses motivations, ni les objets qu'il poursuit.

Le Président: La période des questions est terminée. En vertu d'un consentement, c'est maintenant que nous entendrons la déclaration ministérielle de M. le ministre du Travail.

M. le ministre du Travail.

#### Précision du mandat de la CCT

#### M. Raynald Fréchette

M. Fréchette: Merci, M. le Président. L'objet de ma déclaration porte sur la précision du mandat et du fonctionnement de la commission consultative et de la conférence socio-économique sur le travail. Lorsque j'ai annoncé la création de la commission consultative, le 15 mars dernier, j'ai indiqué que son mandat portait essentiellement sur les relations du travail dans le secteur privé. Cette déclaration a été perçue différemment selon les définitions qu'on donnait aux termes "secteurs public et parapublic" ou "secteur privé" et selon le champ d'étude qu'on attribuait à un secteur ou à l'autre.

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés qui subsistent sur le mandat de la Commission consultative sur le travail, il m'apparaît important de faire les précisions suivantes. Le décret du gouvernement du Québec du 7 mars dernier ordonnait que soit autorisée une démarche de consultation, de concertation, de législation sur le travail et la révision du Code du travail, précisément pour le secteur privé et que le mandat de cette commission soit d'étudier la situation, de consulter des personnes et des groupes, d'identifier les consensus établis entre les partenaires et de colliger les mesures destinées à favoriser des relations du travail harmonieuses, une organisation du travail productive et une implication valorisante des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise.

Ainsi, au premier chef, la commission consultative est responsable de mener une consultation et de susciter une concertation autour d'une révision en profondeur de notre philosophie des relations du travail encadrées par le Code du travail. De plus, comme il est question des lois du travail qui concernent le secteur privé, il doit être également clair que la même démarche s'applique à la Loi sur les décrets de convention collective, à la loi créant le conseil des services essentiels, elle-même partie intégrante du Code du travail, et à la Loi sur les normes minimales du travail. Cela a toujours été explicite dans la volonté gouvernementale. Il m'est, cependant, apparu nécessaire de le spécifier à la suite des différentes rencontres que j'ai tenues à la demande de certains de nos partenaires socio-économiques. (15 h 10)

Quant aux secteurs public et parapublic, j'ai souvent répété que le gouvernement était sur le point de faire connaître sa démarche pour ces secteurs. Ce projet sera bientôt prêt et il appartiendra à mon collègue, le

président du Conseil du trésor, de le faire connaître au moment opportun.

Pour clarifier davantage et afin de répondre à des interrogations ou à des interprétations différentes dans l'esprit de certains de nos partenaires, nous entendons par "secteurs public et parapublic": la fonction publique du gouvernement du Québec, l'Éducation et les Affaires sociales. Cela veut dire que les relations du travail qui ont cours, par exemple, dans différents services de transport en commun dans les municipalités ou dans les services publics comme Hydro-Québec peuvent faire l'objet de témoignages ou d'examens devant la commission consultative. Il est entendu que les concordances et ajustements nécessaires suscités par les démarches proposées pour le secteur privé ou les secteurs public ou parapublic seront faits.

Je crois, M. le Président, que ces renseignements supplémentaires précisent le mandat et le fonctionnement de la commission et assureront une participation pleine et entière de tous les intervenants du monde du travail, tant patronaux que syndicaux, ou encore des travailleurs non organisés ou de groupes d'intérêt public à ce vaste forum sur l'avenir d'un modèle de relations du travail pour le secteur privé qui doit guider notre société.

Le Président: M. le député de Portneuf.

#### M. Michel Pagé

M. Pagé: M. le Président, c'est certainement avec beaucoup d'intérêt que nous prenons connaissance cet après-midi de la déclaration ministérielle du ministre du Travail. Effectivement, celui-ci avait annoncé, il y a quelques semaines déjà, la création d'une commission consultative qui serait accompagnée d'une conférence socio-économique avec, comme mandat, d'entendre, de consulter, de réfléchir et, enfin, de proposer des modifications substantielles au Code du travail du Québec et aux lois ouvrières qui s'appliquent.

L'Opposition à l'Assemblée nationale n'a pu qu'être réceptive à ce moment-là, parce que je crois que tout le monde est unanime à constater l'obligation qu'on a, comme société, de modifier substantiellement notre Code du travail et les différentes lois qui y sont afférentes. Tout le monde déplore l'aspect contentieux des lois ouvrières au Québec. Tout le monde déplore la judiciarisation érigée en système des relations du travail entre les parties patronale et syndicale au Québec. Tout le monde, je crois, avait une volonté fermement établie de s'associer à une telle démarche. Or, le ministre a annoncé une commission qui allait siéger. Dès qu'elle fut annoncée, évidemment, plusieurs se sont inquiétés de sa

composition et de son mandat, notamment.

Qu'il me suffise de vous référer, M. le Président, à ces expressions d'appui et d'opposition qui ont été manifestées par les parties concernées. Le Conseil du patronat craint et continue de craindre que ce soit une opération à caractère politique qui intervient sur la fin d'un mandat gouvernemental, avec un mandat de 15 à 18 mois pour étudier et faire rapport. Le Conseil du patronat du Québec a demandé au gouvernement de préciser le mandat et, entre autres, d'inclure les secteurs public et parapublic et non seulement les services publics, comme c'est annoncé aujourd'hui.

La Centrale de l'enseignement du Québec a formulé des propositions très intéressantes. Déplorant le fait que le mandat de la commission ignore la réalité des secteurs public et parapublic, la Centrale de l'enseignement du Québec y voit une action gouvernementale empreinte d'autoritarisme, et pense qu'on contourne le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre. D'ailleurs, plusieurs des intervenants ont souhaité - que ce soit la CSN, la CEQ - que le mandat que la consultation de la commission s'étende jusqu'à toucher directement les secteurs public et parapublic. La société québécoise, comme je l'ai déjà indiqué par une question que j'ai posée ici, a assez souffert de ces nombreux conflits, de ces affrontements stériles et coûteux pour notre société dans le secteur public, dans le secteur des hôpitaux, dans le secteur de l'enseignement.

Alors qu'il y avait une volonté des parties de s'asseoir pour une démarche, le gouvernement du Québec et le ministre du Travail auraient dû et devraient accepter d'étendre le mandat de la commission afin de toucher les secteurs public et parapublic et ce, malgré que le gouvernement ait annoncé en décembre 1983 la formation de comités paritaires pour étudier le régime des négociations et les corrections qui pourraient être apportées dans le cadre des prochaines négociations des secteurs public et parapublic.

La CSN a exprimé beaucoup de réserves. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, qui est l'organisme habilité à conseiller le ministre du Travail, qui est un organisme crédible, un organisme qui doit normalement recevoir une oreille attentive de la part du ministre, n'a pas eu d'écho à ses représentations. Le conseil consultatif voulait un mandat plus large. Le conseil consultatif voulait éviter que cette consultation ne devienne une opération de show politique. C'est un écueil, c'est un danger qui est bien palpable. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre voulait une commission qu'il aurait mandatée et encadrée et il exigeait que le président de cette commission ait une expérience au

chapitre des relations du travail.

M. le Président, d'un côté, on doit se déclarer satisfaits de la précision apportée par le ministre. C'est bien que cette commission puisse étudier tous les problèmes relatifs aux services publics, par exemple, le transport et les conflits qu'on y retrouve. Nous aurions apprécié, cependant, que le mandat aille jusqu'à couvrir les secteurs public et parapublic et nous aurions apprécié que le mandat de cette commission soit accordé et encadré par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

En terminant, on sait que c'est une opération qui s'étendra sur plusieurs mois. On sait que c'est une opération où les parties n'auront pas à traiter d'un document ou d'une proposition, mais que ce sera un forum où devront se dégager des conclusions qui feront l'unanimité ou le consensus. Malgré tout cela, on espère, on souhaite sincèrement que l'opération puisse réussir. On a beaucoup de craintes, cependant. On a beaucoup de doutes, compte tenu des doutes qui ont été exprimés par les parties.

Finalement, c'est une opération qui coûtera 1 500 000 \$ ou 1 600 000 \$. On ose espérer que cela saura déboucher sur des résultats concrets, des propositions fermes et, surtout, des propositions qui sauront recueillir le consensus des parties, mais c'est bien mal engagé, M. le ministre.

**Le Président:** En réplique, M. le ministre du Travail.

#### M. Raynald Fréchette (réplique)

Fréchette: De très commentaires, M. le Président. Je retiendrai la conclusion du député de Portneuf lorsqu'il souhaite que les décisions qui seront prises procèdent de consensus auxquels les parties impliquées en seront venues. Je rappellerai simplement que c'est effectivement l'intention du gouvernement de procéder de cette façon et, pour le rappeler de façon plus directe aux membres de l'Assemblée, je vais inviter ceux qui le souhaitent à relire le discours inaugural du 23 mars dernier où l'on va voir de façon précise que ce que le premier ministre avait annoncé à ce moment-là, c'était l'opération qui est actuellement en cours. Il ajoutait que le gouvernement allait procéder circonspection, dans le respect de l'opinion des parties et à partir des consensus que l'opération permettra de dégager. C'est dans ce sens que toute l'opération a été lancée et il n'y a, au moment où on se parle, aucune espèce de motif valable qui ferait que l'on doive renoncer à cet objectif.

Un seul mot maintenant sur la question des relations du travail dans les secteurs public et parapublic. Le député de Portneuf, comme plusieurs intervenants l'ont fait, est

revenu sur cette question. Il y a deux motifs - et je les ai signalés à plusieurs reprises - qui font en sorte que le mandat de la commission vise le secteur privé dans le sens où on l'entend et de la façon dont je l'ai précisé tout à l'heure. D'abord, il était évident pour quiconque a un tant soit peu d'expérience dans cette matière que, si l'on avait pris la décision d'y ajouter l'examen des relations du travail dans les secteurs public et parapublic, l'échéancier dont on parle n'aurait jamais permis d'arriver à aucune espèce de conclusion ni dans le secteur privé, ni dans le secteur public. (15 h 20)

Deuxièmement - je le signalais dans ma déclaration tout à l'heure - le président du Conseil du trésor, à un moment qu'il jugera lui-même opportun, mais qui n'est pas loin de l'époque où on est actuellement, va indiquer de façon très précise quelle est la position gouvernementale dans les secteurs public et parapublic, c'est-à-dire la fonction publique, le réseau de l'éducation, le réseau des affaires sociales. Il me semble, à cet égard, que les objectifs dans l'un et l'autre des dossiers pourront être atteints.

Finalement, j'espère que les clarifications, que j'ai essayé d'apporter au mandat de la commission, vont faire en sorte que ceux qui ont exprimé des inquiétudes, ceux avec qui j'ai eu l'occasion de rediscuter de l'ensemble du dossier vont être satisfaits et que tous vont s'engager dans cette démarche que tout le monde souhaite, finalement, pour aller vers des résultats concrets, des résultats heureux. J'ai compris que c'était aussi le souhait du député de Portneuf.

Des voix: Bravo!

**Le Président:** Motions sans préavis. M. le ministre des Affaires sociales.

#### Hommage aux bénévoles qui se consacrent à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens

M. Laurin: M. le Président, depuis une dizaine d'années, le Québec profite de la dernière semaine d'avril pour rendre hommage aux centaines de milliers de bénévoles qui se consacrent à l'amélioration des conditions... Oui, je voudrais présenter une motion, M. le Président, pour souligner, comme à chaque année, les efforts des bénévoles à la progression de notre communauté.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la discussion d'une telle motion?

Des voix: Consentement.

Le Président: M. le ministre des

Affaires sociales.

#### M. Camille Laurin

M. Laurin: Donc, M. le Président, depuis une dizaine d'années, le Québec profite de la dernière semaine d'avril pour rendre hommage aux centaines de milliers de bénévoles qui se consacrent à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.

Je veux donc aujourd'hui, au nom du gouvernement, leur exprimer toute la gratitude et la profonde reconnaissance du peuple québécois et, particulièrement, les remerciements des plus démunis d'entre eux pour qui l'action de ces bénévoles représente un rayon de soleil qui vient animer leurs journées sombres et tristes. Ils sont infiniment rares, sinon inexistants, ces moments et ces domaines de la vie collective d'où puisse être exclue toute forme d'action bénévole.

En fait, ce type d'aide plonge ses racines dans le sentiment de solidarité absolument vital qui assure la cohésion et la durée de toute communauté humaine. Ce type d'aide fournit une réponse indispensable à une infinité de besoins qui, sans cela, demeureraient négligés.

À l'occasion de la semaine du bénévolat, je tiens à saluer l'oeuvre remarquable de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui, individuellement ou en groupe, s'engagent dans l'action bénévole et concourent ainsi à l'amélioration des conditions de vie dans leur milieu. Je veux les remercier chaleureusement aussi pour leur contribution irremplaçable tout en les engageant, bien sûr, à continuer leur travail, car le Québec se bâtit aussi par leurs soins. Les énergies, les talents et la chaleur humaine qu'ils nous offrent si généreusement ajoutent beaucoup aux efforts poursuivis, par ailleurs, pour que personne dans notre société ne puisse se sentir oublié. Merci, M. le Président.

Des voix: Très bien.

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

#### M. Reed Scowen

M. Scowen: M. le Président, au nom du Parti libéral du Québec et de l'Opposition, je veux me rallier complètement aux propos du ministre des Affaires sociales dans l'expression de nos meilleurs souhaits à tous les bénévoles, hommes, femmes et jeunes du Québec.

Que ce soit dans les hôpitaux ou l'aide aux personnes âgées à l'extérieur des hôpitaux ou à domicile, que ce soit l'aide aux jeunes dans le domaine sportif ou du loisir, que ce soit dans la cueillette de fonds pour les oeuvres charitables pour nos institutions, que ce soit dans l'enrichissement de notre vie culturelle et intellectuelle, que ce soit dans les travaux pour nos institutions religieuses de toutes les croyances, que ce soit le travail dans les institutions à caractère international - il y en a beaucoup au Québec qui travaillent pour aider les personnes des autres régions et pays de la planète - que ce soit pour les partis politiques, parce que, autant pour le Parti québécois que pour le Parti libéral du Québec, pour les partis fédéraux et pour les partis municipaux, il y a des centaines de milliers de personnes qui travaillent à l'amélioration de la vie politique au Québec, un travail important, digne et qui en vaut la peine n'importe où, dans les pays civilisés.

En somme, ce désir de travailler à titre bénévole est une manifestation, la plus belle, je pense, du désir de l'être humain de ne pas passer sa vie sur notre planète sans faire quelque chose pour ses voisins, sans faire quelque chose pour essayer d'améliorer notre vie collective. Je pense qu'en faisant quelque chose pour nos voisins, il va de soi qu'on fait quelque chose pour nous-mêmes.

M. le Président, en terminant, j'aimerais ajouter quelques mots en anglais parce que la communauté anglaise, comme la communauté francophone du Québec, a de riches traditions dans le domaine du bénévolat.

I just like to say a few words to congratulate and thank, on behalf, I think, of every Member of the National Assembly, the work that is done year around, year after year, by the various people in our community who work as volunteers in volunteer organizations across this Province. In my own county of NDG, which is parallel in many other counties in the Province, there are all kinds of institutions working, hospital auxiliaries, in public and private libraries, people giving their afternoons to help people obtain books which will enrich their lives, the Centraide people who collect money every year for charitable organizations, many men and women who coach sporting organizations in our community, the people who deliver meals to those who cannot get out to get them themselves.

I would like to add just two elements of congratulations to people of English language community who work as volunteers. First of all, the English Community, for the last 10 or 15 years, has been going through a period of reevaluation and has had to take a hard look at itself. And the result is that many anglophone Quebeckers have had the opportunity to form organizations which are essentially anglophone organizations to help them define themselves in their role in Quebec as an important minority. I think of Lion's Quebec, I think of all of the

organizations that wanted the creation of the Lion's Quebec and all of the hours of volunteer work that have gone in helping the English Community of Québec to define itself better in the face of rapidly changing conditions.

In conclusion, I would like to say that I think one of the things that the English language community is benefited from in the course of all of this has been, in many cases for the first time, the opportunity to work together in a number of organizations with French-speaking Quebeckers with whom they live side by side for many years and, in many cases, without knowing them and coming to realize that the vast majority of the problems in social affairs, in education and in many other areas of our life here, in Québec, are exactly the same and we face exactly the same problems whether we are English of French. I think that the volunteer organizations of Québec have given us an opportunity in the last few years to come to a better understanding of that fact.

En conclusion, M. le Président, je répète, au nom du Parti libéral, au nom de l'Opposition, que nous nous rallions complètement à la motion du ministre des

Affaires sociales.

Le Président: La motion de M. le ministre des Affaires sociales est donc adoptée.

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le ministre des Affaires culturelles.

### Hommage à l'Orchestre symphonique de Montréal

M. Richard: M. le Président, je voudrais solliciter le consentement de l'Assemblée pour présenter une motion visant à saluer l'Orchestre symphonique de Montréal pour les récents succès qu'il a remportés à l'occasion de sa tournée européenne.

Le Président: Y a-t-il consentement à la discussion d'une telle motion? Consentement.

#### M. Clément Richard

M. Richard: L'Orchestre symphonique de Montréal, au cours de sa tournée européenne, vient de démontrer clairement, et aux yeux du monde entier, qu'il fait désormais partie de l'élite des grands orchestres symphoniques. Sous l'inspiration de leur brillant maestro, M. Charles Dutoit, tous les membres de l'Orchestre symphonique de Montréal ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour ravir les auditoires les plus difficiles et se rallier les éloges des critiques les plus sévères de

l'Europe occidentale. Ce succès, ce triomphe remporté par l'Orchestre symphonique de Montréal rejaillit sur tous les Québécois et toutes les Québécoises et confirme la ville de Montréal comme une grande métropole culturelle du continent nord-américain. (15 h 30)

M. le Président, c'est pourquoi je voudrais faire motion pour que l'Assemblée nationale réitère toutes ses félicitations et tous ses remerciements à l'Orchestre symphonique de Montréal et à tous ses membres pour les lauriers qu'ils se sont mérités et pour l'honneur qu'ils font rejaillir sur tout le Québec. Merci, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

#### M. Germain Leduc

M. Leduc (Saint-Laurent): M. le Président, notre formation politique, le Parti libéral, appuie sans réserve cette motion du ministre des Affaires culturelles. Que la tournée européenne de notre orchestre, l'Orchestre symphonique de Montréal, ait été un succès extraordinaire ne nous aura nullement surpris. Nous, les Québécois et particulièrement les Montréalais, étions habitués, depuis un bon moment, à des performances exceptionnelles de l'Orchestre symphonique de Montréal. Nous étions donc convaincus depuis fort longtemps que notre orchestre symphonique était le meilleur ou parmi les meilleurs au monde.

Cette tournée européenne aura démontré, à notre grand ravissement, que nous n'étions nullement chauvins, que nous avions raison et que l'Orchestre symphonique de Montréal appartient maintenant au cercle restreint des très grands orchestres

symphoniques du monde.

Partout où il est passé, en Suisse, en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne, le succès de l'orchestre aura été foudroyant et constant, malgré un horaire très chargé. Partout notre orchestre aura été égal à luimème, c'est-à-dire marqué au point de l'excellence. Partout le chef et les membres de l'orchestre auront donné des performances éblouissantes qui ont ravi aussi bien les critiques les plus sévères que les publics les plus initiés. Ils auront donné des performances dignes des meilleurs orchestres internationaux.

Ici, il faudrait d'abord rendre hommage au coeur et à l'âme de cet orchestre, **le** chef Charles Dutoit. Il aura été le rassembleur, l'étincelle qui a fait d'un orchestre connu et apprécié un orchestre d'une virtuosité exceptionnelle et d'une envergure mondiale.

Donc, hommage spécial à Charles Dutoit. Hommage également à tous les musiciens de cet orchestre, à tous ces merveilleux inconnus, à ces artistes qui doivent perdre leur identité pour que l'orchestre ne forme qu'un tout. Pour la plupart nous ignorons leur nom, mais nous savons que chacun constitue une pièce essentielle de cette merveilleuse mécanique qui ravit, depuis un bon moment, le Québec et les Canadiens et qui s'est permis de ravir l'Europe.

Je dis bravo à l'Orchestre symphonique de Montréal, bravo à son chef et à tous les musiciens de l'orchestre. Nous avons tous raison d'en être fiers.

Une voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Saint-Jean.

#### M. Jérôme Proulx

M. Proulx: Merci, M. le Président. Je voudrais joindre ma voix à celles du ministre des Affaires culturelles et du gouvernement du Québec pour louer le succès retentissant que l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la baguette magique de son chef, M. Charles Dutoit, a mérité pour son interprétation magistrale lors de sa récente tournée européenne.

Je profite de l'occasion pour souligner la qualité d'exception de l'Orchestre symphonique de Montréal, gravée sur plusieurs disques, dont celui reproduisant le célèbre Boléro de Ravel, entre autres pièces, pour lequel l'OSM a remporté le prix Félix du disque ainsi qu'un disque d'or du Canada en 1983. Plus récemment, cette formation musicale a obtenu un Grammy Award de nos voisins du Sud ainsi que le prix Georges-Auric, le prix du concerto français et le prix de la musique française de l'Académie du disque français.

À noter, M. le Président, que tous les disques enregistrés par l'Orchestre symphonique de Montréal l'ont été en l'église historique de Saint-Eustache, dans le comté de Deux-Montagnes, représenté en cette noble Assemblée par le distingué député Pierre de Bellefeuille.

La ville de Montréal a une fierté, certes, une fierté immense de posséder un orchestre de cette envergure et d'une telle notoriété, qualifié par la critique musicale de meilleur orchestre francophone de tous les temps et du plus bel orchestre de l'Amérique du Nord, fierté qui est partagée par le Québec tout entier.

En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le travail exceptionnel du directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, M. Zarin Mehta. Merci, M. le Président.

**Le Président:** En réplique, M. le ministre des Affaires culturelles.

M. Richard: M. le Président, il me reste à exprimer peut-être un souhait en guise de réplique. C'est que toutes les conditions soient bientôt réunies pour doter l'Orchestre symphonique de Montréal de la maison qu'il mérite. J'espère, M. le Président, sans vouloir être partisan, que le gouvernement fédéral se sera laissé convaincre, à l'occasion du triomphe de l'Orchestre symphonique de Montréal, qu'il devrait apporter sa contribution à la construction de la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal comme il l'a fait pour l'orchestre de Toronto. Merci, M. le Président.

Le Président: La motion de M. le ministre des Affaires culturelles est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: M. l'adjoint parlementaire au ministre des Relations internationales.

#### Grève de la faim à Montréal

M. de Bellefeuille: M. le Président, je désire présenter une motion au sujet de la grève de la faim que font, à Montréal, deux personnes d'origine polonaise.

Le Président: Y a-t-il consentement à discuter d'une telle motion?

Une voix: Consentement.

#### M. Pierre de Bellefeuille

M. de Bellefeuille: M. le Président, deux Montréalaises d'origine polonaise, Mme Kazimiria Cebula et Mme Ewa Szypura, font la grève de la faim devant le Consulat de Pologne à Montréal, afin de convaincre les autorités polonaises de permettre à leurs familles de venir les rejoindre au Québec. Leur grève se prolonge et l'état de santé des deux femmes inspire des craintes de plus en plus vives. Leur cause a suscité des sympathies nombreuses. Plusieurs centaines de personnes, y compris les représentants d'associations syndicales et autres, ont participé hier à une grande manifestation de solidarité.

Par conséquent, M. le Président, je fais motion pour que l'Assemblée nationale, se saisissant de la question posée par la grève de la faim entreprise depuis 24 et 19 jours respectivement par ces deux Montréalaises d'origine polonaise, prie les autorités de la Pologne de reconnaître les aspects humanitaires de la question et de permettre la réunification des familles de ces

personnes.

Le Président: M. le député de Nelligan.

#### M. Clifford Lincoln

M. Lincoln: M. le Président, c'est avec beaucoup d'empressement que nous voulons, de ce côté-ci de la Chambre, appuyer la motion du député de Deux-Montagnes et adjoint parlementaire au ministre des Relations internationales. Une cause humanitaire comme celle-ci, qui s'exprime de façon dramatique, souligne, encore une fois, le fait que le peuple polonais vit sans la liberté que nous connaissons, autour de nous, ici même. Nous voulons souligner le fait que ce geste doit être posé pour permettre à ces familles de se rejoindre.

Je ne suis pas, comme le député, aussi près de la communauté polonaise avec qui il a des attaches tout à fait directes, mais je partage son point de vue et ses émotions relativement à cette question. Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration se souviendra - et je dois l'en remercier officiellement - de l'intérêt qu'il a porté au cas de deux jeunes Polonais réfugiés qui voulaient entrer au Québec et qui avaient des difficultés avec l'immigration. C'est, en fait, le ministère de l'Immigration du Québec qui a permis de faire le travail nécessaire pour que ces jeunes, qui sont aujourd'hui des citoyens québécois à part entière, prennent une part tout à fait active dans la vie de notre communauté.

Je dois souligner également, soit dit en passant, parce que c'est le cas - il faut être au-dessus de la partisanerie politique dans les questions qui touchent surtout la personne humaine et l'humanité de notre société - que les gens de l'immigration du Québec, à qui j'ai eu affaire dans le cas de ces deux jeunes Polonais et aussi dans le cas de quelqu'un de la communauté chinoise, récemment, dont le ministre est au courant, ont été d'une courtoisie, d'une aide, d'une efficacité vraiment remarquable, ce qui fait que, dans les circonstances où les questions humanitaires se jouent, on peut être audessus de la partisanerie politique.

C'est avec beaucoup d'empressement que je me joins au député dans l'appui de cette Chambre et du Parti libéral à cette cause tout à fait justifiée. Nous espérons que cela aura des conséquences très heureuses pour ces deux femmes qui se sacrifient tellement.

**Le Président:** M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. (15 h 40)

#### M. Gérald Godin

M. Godin: M. le Président, dans le

même sens que mes deux collègues, l'appui manifesté par un vaste ensemble personnes, d'organisations syndicales, d'organismes de charité et de services aux Polonaises grévistes de la faim atteste, une fois de plus et hautement, de l'esprit de solidarité des Québécoises et des Québécois, dans les cas de détresse, avec les personnes les plus démunies de la terre, celles qui, fuyant des catastrophes naturelles ou des régimes politiques non moins catastrophiques, réussissent de peine et de misère à se trouver un pays d'accueil où elles n'ont de cesse. C'est à leur honneur que ces gens aient obtenu, en vertu de leur nouveau statut d'immigrants reçus, que les membes de leurs familles soient à leur tour arrachés aux affres de la vie quotidienne en Pologne et qu'ils se retrouvent dans une terre de liberté, de générosité, d'hospitalité, et j'ai nommé le Québec. Pour toutes ces raisons, j'appuie les revendications des grévistes polonaises de la faim. Qu'elles soient assurées que mon ministère et le gouvernement feront tout en leur pouvoir pour faciliter leur arrivée ici, leur implantation dans la société qui est la nôtre et leur succès comme nouveaux Québécois. Merci.

#### Le Président: M. le député de Laurier.

#### M. Christos Sirros

**M.** Sirros: J'aimerais, moi aussi, ajouter ma voix à la motion présentée par le député de Deux-Montagnes et souhaiter que l'appui que cette Assemblée manifeste à l'endroit des deux Polonaises qui font la grève de la faim, ajouté à celui qui a été manifesté hier par l'ensemble de la communauté polonaise de Montréal, ainsi que par d'autres groupements de Montréal et de la société québécoise, aidera finalement à ce que ces deux personnes puissent trouver justice. Je reste très respectueux devant la démarche que les personnes ont entreprise. Si on songe pour un instant à la signification que peut avoir le fait de décider soi-même de se faire un mal physique par la grève de la faim, cela ne peut que souligner la profondeur et la conviction des personnes qui entreprennent une telle démarche. Le fait que cette démarche vise la libération, ou la permission pour que la parenté en Pologne puisse émigrer, souligne que c'est une situation en soi qui résulte de ce genre de mesure... Il faut que ce soit changé. Cela s'inscrit aussi dans un ensemble d'efforts que font différents peuples dans le monde pour retrouver la liberté et la dignité dont tout peuple et toute personne a droit sur cette planète.

Il y en a qui le font autrement, dans d'autres situations. Il y en a pour qui les choses en surface ont l'air paisible. Il y a

des situations qui forcent les gens à prendre des mesures de dernier recours. C'est avec empressement, comme l'a dit mon collègue de Nelligan et les autres, que j'ajoute ma voix à celle de toute cette Assemblée en souhaitant que cette démarche ait une fin fructueuse pour ces personnes. Merci.

Le Président: La motion de M. l'adjoint parlementaire du ministre des Relations internationales est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

**Le Président:** Adopté. M. le leader parlementaire du gouvernement, aux avis touchant les travaux des commissions.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Bédard:** Je n'aurai qu'un avis à donner, à savoir que d'ici 18 heures, aujourd'hui, à la salle 81, la commission de l'agriculture, des pêcheries et l'alimentation termine l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Comme nous aurons à ajourner les travaux aujourd'hui, je me permettrai de terminer en souhaitant de joyeuses Pâques à nos concitoyens et concitoyennes du Québec et que le beau temps revienne au plus vite.

#### Recours à l'article 86

Le Président: Aux renseignements sur travaux de l'Assemblée, il faut déterminer quel député aura droit à l'interpellation du vendredi 4 mai. Il y a deux députés qui se sont inscrits: M. le député de Sainte-Marie, le 3 avril, et M. le député de D'Arcy McGee, aujourd'hui. J'ai ici l'article du règlement pertinent à cet égard. L'article 289 dit: S'il y a plusieurs avis d'interpellation, le président détermine celui qui est retenu en tenant compte de l'ordre dans lequel ils ont été donnés, de leur répartition entre les groupes parlementaires et de la présence de députés indépendants.

Depuis l'ouvertue de l'actuelle session, le 23 mars 1983, si ma mémoire est bonne, les huit interpellations sont l'Opposition. Il y en aura vraisemblablement, en cours normal, quatre autres au cours du mois de mai, si bien que celle du 4 mai peut fort bien aller à M. le député de D'Arcy McGee, étant bien entendu qu'il y en aura une dans le courant du mois de mai qui ira à M. le député de Sainte-Marie; ce qui me semble respecter en tout point l'équilibre que cherche à atteindre l'article

rèalement.

L'interpellation du 4 mai sera celle du député de D'Arcy McGee au ministre délégué

aux Relations avec les citoyens sur le sujet suivant: la réglementation et son application dans la perspective des relations Étatcitoyens.

Oui, M. le député de Portneuf.

- **M. Pagé:** M. le Président, je vous rappelerai très brièvement que le leader du gouvernement a proposé tout à l'heure, qu'une commission parlementaire se réunisse. Si j'ai bien compris, la motion n'a pas été adoptée. On ne demandera pas de vote enregistré; on va l'accepter comme tel. Le leader du gouvernement a invoqué que le congé pascal était porteur d'espoir, que c'était le printemps. Je voudrais lui demander, avant de terminer, étant donné qu'il est comme moi partisan des Nordiques, si les prochains jours sont porteurs d'espoir.
- Le Président: On ne commencera pas un débat Canadiens-Nordiques parce qu'on risque de siéger longtemps. Puisque l'étude des crédits se poursuit, l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 1er mai. Je vous souhaite à tous et à tous nos concitoyens de joyeuses Pâques.

(Fin de la séance à 15 h 46)